



BONNES AUGMENTATIONS 2023 A TOUTES ET TOUS !

Pour la première fois depuis 2014, la CFDT a signé l'accord sur les salaires. Même si le montant des augmentations obtenues n'atteint pas le niveau de nos revendications initiales cette année chaque salarié est assuré de bénéficier d'une augmentation de salaire !

cela s'ajoute une enveloppe d'Augmentation Individuelle de 3% de la masse salariale*.

L'obtention de cette augmentation générale, puisqu'elle touche tous les salariés, est une grande première depuis la création de SFR.

Elle est le fruit du rapport de force que la CFDT a mis en place depuis 2021. 2023 sera une année encore bien chargée, avec notamment la négociation d'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou le handicap.

La CFDT souhaite aussi en finir avec les disparités entre salariés de SFR, COMPLETEL, SFR FTTH ... Pour la CFDT tous les salariés de « SFR » doivent Ce rapport de force et ce résultat, sont aussi le fruit de bénéficier des mêmes droits, des mêmes accords, votre mobilisation lors de notre appel à la grève le 6 quelque soit leur contrat de travail. décembre.

C'est aussi la démonstration que l'approche pragmatique de la CFDT et sa capacité à travailler avec les autres organisations syndicales, quand il le faut, est efficace pour les salariés de SFR.

**Les adhérents CFDT retrouveront le détail des mesures NAO 2023 dans le COMPRENDRE de Février*

Pour la première fois depuis 2014, la **CFDT** a signé l'accord sur les salaires. Même si le montant des augmentations obtenues n'atteint pas le niveau de nos revendications initiales cette année chaque salarié est assuré de bénéficier d'une augmentation de salaire !

- **4% D'AUGMENTATION JUSQU'À 31 000€ BRUT FIXE ANNUEL**
soit pour 31 000€ une augmentation de 1240€. Soit environ un 11 mois de salaire
- **3% D'AUGMENTATION JUSQU'À 41 000€ BRUT FIXE ANNUEL**
soit pour 41 000€ une augmentation de 1230€
- **2% D'AUGMENTATION AU-DELÀ DE 41 000€ BRUT FIXE ANNUEL**
soit pour un salaire de 50 000€ une augmentation de 1000€

A cela s'ajoute une enveloppe d'augmentation individuelle de **3%** de la masse salariale*.

L'obtention de cette augmentation générale, puisqu'elle touche tous les salariés, est une grande première depuis la création de SFR.

Elle est le fruit du rapport de force que la **CFDT** a mis en place depuis 2021.

Ce rapport de force et ce résultat, sont aussi le fruit de votre mobilisation lors de notre appel à la grève le 8 décembre.

C'est aussi la démonstration que l'approche pragmatique de la **CFDT** et sa capacité à travailler avec les autres organisations syndicales, quand il le faut, est efficace pour les salariés de SFR.

2023 sera une année encore bien chargée, avec notamment la négociation d'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou le handicap.

La **CFDT** souhaite aussi en finir avec les disparités entre salariés de SFR, COMPLETEL, SFR FTTH... Pour la **CFDT** tous les salariés de «SFR» doivent

bénéficier des mêmes droits, des mêmes accords, quelque soit leur contrat de travail.

*Les adhérents **CFDT** retrouveront le détail des mesures NAO 2023 dans le **COMPRENDRE** de Février

Documents

[cela s'ajoute une enveloppe d'Augmentation Individuelle de 3% de la masse salariale*. L'obtention de cette augmentation générale](#)